



Assemblée générale

Distr. générale
5 décembre 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 150 de l'ordre du jour

Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux

Prévisions révisées concernant le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux : incidences des variations des taux de change et d'inflation

Rapport du Secrétaire général

Résumé

La pratique établie veut que l'on actualise les prévisions dont il est rendu compte dans le projet de budget avant que celui-ci soit soumis à l'approbation de l'Assemblée générale. Il a été procédé à une actualisation préliminaire dans le projet de budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux pour 2023 ([A/77/528](#)).

Il est procédé dans le présent rapport à une actualisation des taux d'inflation retenus plus tôt en 2022 aux fins de l'établissement du projet de budget pour 2023. Sont également actualisés les taux de change entre le dollar des États-Unis et différentes devises, les coûts salariaux standard et les dépenses communes de personnel, et les taux de vacance. Les taux actualisés ont été obtenus en novembre 2022 et remplacent ceux appliqués dans le projet de budget-programme, qui avaient été obtenus en décembre 2021.

L'actualisation préliminaire, qui tenait compte des projections relatives à l'inflation pour 2023, se chiffrait à 3,3 millions de dollars. Dans le présent rapport, chacun des quatre paramètres d'actualisation a été mis à jour, ce qui a eu pour effet de faire augmenter les prévisions de dépenses de 4,8 millions de dollars, soit 1,5 million de dollars de plus que le montant estimatif de l'actualisation préliminaire faite dans le projet de budget, qui faisait apparaître une augmentation de 3,3 millions de dollars. L'augmentation tient essentiellement à l'ajustement des taux d'inflation pour les États-Unis et pour la zone euro.



I. Introduction

1. Conformément à la pratique établie, le projet de budget pour 2023 présenté dans le rapport du Secrétaire général (A/77/528) a été élaboré sur la base des mêmes coûts et des mêmes taux de change que le budget de 2022. Les incidences des modifications apportées à ces paramètres sont présentées séparément dans une colonne intitulée « Actualisation des coûts » dans le projet de budget pour 2023 (ibid., tableau 12), de sorte que les États Membres aient une idée de l'incidence de l'inflation. Le montant de 3,3 millions de dollars issu de l'actualisation préliminaire des coûts est désormais remplacé par un montant de 4,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 1,5 million de dollars.

2. Le présent rapport a pour objet de tenir l'Assemblée générale au fait des effets des changements touchant l'inflation, les taux de change et les autres paramètres d'actualisation pris en considération dans le projet de budget initial pour 2023. L'Assemblée dispose des taux connus en novembre 2022 et peut ainsi déterminer les crédits à ouvrir pour 2023 en appliquant les taux d'actualisation les plus récents au projet de budget.

3. Faute de temps, il n'est pas rendu compte dans le présent rapport des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant le projet de budget pour 2023. Cela ne préjuge cependant en rien des décisions qui seront prises comme suite à toute recommandation du Comité consultatif.

4. Le tableau 1 récapitule les incidences de l'actualisation des coûts et présente les ressources nécessaires pour 2023 compte tenu des paramètres actualisés proposés par le Secrétaire général pour 2023.

Tableau 1

Incidences de l'actualisation des coûts pour 2023, par grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Prévisions pour 2023 (avant actualisation préliminaire des coûts)		Postes				Total de l'actualisation des coûts	Prévisions pour 2023 (après actualisation des coûts)
	Traitements	Indemnité de poste	Dépenses communes de personnel	Taux de vacance	Autres objets de dépense			
Prévisions initiales	78 992,3	91,8	221,0	–	–	2 983,0	3 295,8	82 288,1
Prévisions révisées	78 992,3	14,5	103,3	(5,9)	47,0	4 674,0	4 832,9	83 825,2
Variation nette	–	(77,3)	(117,7)	(5,9)	47,0	1 691,0	1 537,1	1 537,1

5. On trouvera aux sections II.A (sous-sect. 1 à 4) et II.B des explications sur les variations, par grande catégorie de dépenses, des paramètres d'actualisation des coûts qui ont servi au calcul des prévisions budgétaires. On trouvera dans l'annexe les paramètres d'actualisation utilisés dans le présent rapport, notamment les taux de change actualisés par rapport au dollar des États-Unis et les taux d'inflation annuels actualisés (indices des prix à la consommation).

II. Actualisation du projet de budget

A. Actualisation des coûts afférents aux postes (augmentation de 158 900 dollars)

6. Les modifications des prévisions de dépenses afférentes aux postes tiennent compte des éléments suivants : les barèmes révisés des traitements pour 2023 applicables à la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à la catégorie des services généraux et aux catégories apparentées ; les coefficients d'ajustement prévus pour 2023 ; les dépenses communes de personnel prévues pour 2023 ; les taux de vacance prévus pour 2023. L'actualisation des coûts afférents aux postes, qui se chiffre à 158 900 dollars au total, tient principalement à l'augmentation des coefficients d'ajustement (103 300 dollars) et des traitements (14 500 dollars), ainsi qu'aux modifications apportées aux taux de vacance de postes (47 000 dollars), en partie compensées par une diminution de 5 900 dollars au titre des dépenses communes de personnel.

1. Actualisation des coûts découlant de l'évolution des traitements (augmentation de 14 500 dollars)

7. Les coûts afférents aux traitements des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et ceux des agents des services généraux et des catégories apparentées sont actualisés de façon à tenir compte des nouveaux barèmes des traitements et des coûts salariaux standard actualisés en fonction des derniers états de paie, par lieu d'affectation et par catégorie de postes.

8. Pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les prévisions de dépenses afférentes aux traitements ont été ajustées de façon à tenir compte d'une majoration de 2,28 % devant être appliquée aux traitements de base et assortie d'une diminution proportionnelle des points d'ajustement, comme indiqué à l'annexe IX du rapport de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) pour 2022 (A/77/30). Ces ajustements ont entraîné une augmentation de 121 800 dollars.

9. Pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, les prévisions de dépenses afférentes aux traitements ont été ajustées en fonction des derniers barèmes applicables en novembre 2022, puis, en fonction de l'inflation et des taux de change. Ces ajustements ont abouti à une minoration des prévisions de dépenses afférentes aux traitements des agents des services généraux de 107 300 dollars. Cette minoration tient principalement à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro (taux de change de 0,949 contre un taux de 0,883 prévu dans le projet de budget) et par rapport au shilling tanzanien (taux de change de 2 332,56 contre un taux de 2 309,98 prévu dans le projet de budget), ce qui a entraîné une réduction des traitements des agents des services généraux en dollars, même si ceux-ci étaient plus élevés en monnaie locale.

10. On trouvera dans le tableau 2 un récapitulatif des incidences de l'actualisation des prévisions de dépenses afférentes aux traitements, par catégorie de personnel et par lieu d'affectation.

Tableau 2

Incidences de l'actualisation des prévisions de dépenses afférentes aux traitements pour 2023, par catégorie de personnel et par lieu d'affectation

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>			<i>Agents des services généraux</i>			<i>Total</i>	
	<i>Avant actualisation des coûts</i>	<i>Après actualisation des coûts</i>	<i>Montant de l'actualisation</i>	<i>Avant actualisation des coûts</i>	<i>Après actualisation des coûts</i>	<i>Montant de l'actualisation</i>	<i>Après actualisation des coûts</i>	<i>Montant de l'actualisation</i>
Arusha	2 901,9	2 968,4	66,5	2 205,4	2 131,9	(73,5)	5 100,3	(7,0)
La Haye	2 346,6	2 400,2	53,6	1 516,5	1 482,7	(33,8)	3 882,9	19,8
New York	74,4	76,1	1,7	–	–	–	76,1	1,7
Total	5 322,9	5 444,7	121,8	3 721,9	3 614,6	(107,3)	9 059,3	14,5

2. Actualisation des coûts découlant des changements apportés aux coefficients d'ajustement (augmentation de 103 300 dollars)

11. Le coefficient d'ajustement est une variable qui est ajustée périodiquement compte tenu des fluctuations du coût de la vie dans un lieu d'affectation donné. Il contribue à ce que tous les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur des Nations Unies aient un pouvoir d'achat équivalent, quel que soit leur lieu d'affectation.

12. Dans le projet de budget, les coefficients d'ajustement avaient été ajustés en fonction de prévisions faites plus tôt en 2022. Dans le présent rapport, les prévisions ont été actualisées en fonction des derniers coefficients d'ajustement arrêtés par la CFPI (en novembre 2022), des taux d'inflation prévus pour le restant de 2022 et pour 2023 et des taux de change les plus récents des monnaies locales par rapport au dollar des États-Unis. Les prévisions relatives aux coefficients d'ajustement tiennent également compte d'une minoration des points d'ajustement prévue à la suite de la majoration de 2,28 % devant être appliquée aux traitements de base, comme indiqué à l'annexe IX du document portant la cote [A/77/30](#).

13. Les modifications des coefficients d'ajustement prévues pour 2023, tout particulièrement la hausse prévue du coefficient d'ajustement pour les Pays-Bas (de 40,3 % à 42,9 %), font augmenter de 103 300 dollars les prévisions de dépenses afférentes à l'indemnité de poste.

Tableau 3
Incidences de l'actualisation des coefficients d'ajustement, par lieu d'affectation

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>Coefficient d'ajustement approuvé pour 2022</i>		<i>Coefficient d'ajustement en vigueur</i>	<i>Coefficient d'ajustement prévu pour 2023</i>		<i>Montant de l'actualisation</i>
	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	<i>Novembre 2022</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>	
Arusha	45,1	1 965,6	43,9	44,1	1 973,4	7,8
La Haye	40,3	945,2	42,1	42,9	1 029,7	84,5
New York	69,1	51,4	73,8	82,0	62,4	11,0
Total		2 962,2			3 065,5	103,3

3. Actualisation des coûts découlant de l'évolution des dépenses communes de personnel (diminution de 5 900 dollars)

14. Les dépenses communes de personnel correspondent aux prestations versées au personnel par l'Organisation, comme la cotisation de retraite, la cotisation aux régimes d'assurance maladie, l'indemnité pour charges de famille, l'indemnité pour frais d'études et le congé dans les foyers. Les prévisions pour 2023 ont été établies sur la base des dépenses engagées entre novembre 2021 et octobre 2022, puis ajustées en fonction de l'inflation prévue pour 2023.

15. Dans le projet de budget, les prévisions de dépenses communes de personnel n'avaient pas été ajustées. Dans le présent rapport, le total des dépenses communes de personnel pour 2023 est estimé à 3,2 millions de dollars pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 2,3 millions de dollars pour la catégorie des services généraux et catégories apparentées.

16. La minoration de 5 900 dollars des prévisions de dépenses communes de personnel tient essentiellement à la révision à la baisse des prévisions de dépenses afférentes aux régimes d'assurance maladie, à l'indemnité pour charges de famille, à l'indemnité pour frais d'études et à la prime de sujétion, en partie contrebalancée par la révision à la hausse des dépenses afférentes aux versements à la cessation de service et à la cotisation de retraite.

4. Actualisation des coûts découlant de l'évolution des taux de vacance (augmentation de 47 000 dollars)

17. Comme l'a affirmé l'Assemblée générale au paragraphe 31 de sa résolution 70/247, le taux de vacances de postes est un instrument de calcul budgétaire.

18. Il est proposé de réviser les taux de vacance des postes existants en fonction des taux effectifs moyens enregistrés pour 2022 jusqu'à la fin du mois d'octobre, comme indiqué dans le tableau 4. Cette révision ferait augmenter les dépenses de 47 000 dollars (30 300 dollars dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 16 700 dollars dans la catégorie des services généraux et catégories apparentées). Cette augmentation s'explique par le fait que les taux de vacance moyens pondérés sont inférieurs aux taux prévus dans le budget pour les deux catégories.

19. Le tableau 4 présente les incidences des taux de vacances sur les prévisions de dépenses afférentes aux postes.

Tableau 4
**Incidences des taux de vacance sur les prévisions de dépenses afférentes aux postes pour 2023,
 par catégorie de personnel et objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Taux de vacance par catégorie de personnel (pourcentage)		Prévisions avant actualisation des coûts				Prévisions après actualisation des coûts			
	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	Services généraux et catégories apparentées	Traitements	Indemnités de poste	Dépenses communes de personnel	Total	Traitements	Indemnités de poste	Dépenses communes de personnel	Total
Coût en année pleine (pas de vacance de poste)	–	–	9 044,7	2 962,2	5 554,3	17 561,2	9 059,3	3 065,5	5 548,4	17 673,2
Taux de vacance approuvé pour 2022 ^a	2,7	0,9	8 883,6	2 887,8	5 435,7	17 207,1	8 898,3	991,1	429,8	17 319,2
Taux de vacance proposé pour 2023 ^a	2,4	0,7					8 905,9	3 004,3	5 456,0	17 366,2

^a Moyenne pondérée.

B. Actualisation des coûts afférents aux objets de dépense autres que les postes

20. Dans le cadre de la présente actualisation des coûts, les prévisions de dépense afférentes aux postes ont été ajustées compte tenu de l'inflation et des fluctuations des taux de change. Selon la méthode établie, les ajustements liés à l'inflation sont fondés sur l'indice des prix à la consommation publié par *The Economist*. Les ajustements monétaires sont quant à eux fondés sur les taux de change à terme lorsque les monnaies font l'objet d'un contrat à terme ou sur les taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies dans les autres cas.

21. Le total des ressources demandées pour 2023 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 59,3 millions de dollars. Dans le projet de budget pour 2023, ce montant a été ajusté de 3,0 millions de dollars dans le cadre d'une actualisation préliminaire des coûts qui ne tenait compte que de l'inflation prévue.

22. Dans le présent rapport, les prévisions de dépenses autres que les postes ont été ajustées compte tenu de l'utilisation des monnaies en 2022. Le montant dépensé dans chaque monnaie a été ajusté en fonction des taux d'inflation applicables et converti en dollars des États-Unis à l'aide du taux de change retenu pour 2023. Il en a résulté une augmentation nette des prévisions de dépenses de 4,7 millions de dollars, découlant d'une révision à la hausse de 6,3 millions de dollars compte tenu de l'inflation, en partie compensée par une révision à la baisse de 1,7 million de dollars compte tenu des fluctuations des taux de change.

23. La révision à la hausse de 6,3 millions de dollars compte tenu de l'inflation s'explique essentiellement par les facteurs suivants :

a) Un coefficient d'ajustement global de 8,5 % a été appliqué au dollar des États-Unis compte tenu du taux d'inflation plus élevé que prévu pour 2022 (taux estimé de 8,0 % en novembre 2022 contre un taux de 3,2 % prévu en décembre 2021) et du taux d'inflation de 3,7 % prévu pour 2023. L'euro et le shilling tanzanien ont également été ajustés compte tenu de l'inflation, de 13,2 % et 4,6 % respectivement ;

b) Les prévisions de dépenses en énergie, secteur dans lequel les hausses de prix ont de loin dépassé les taux d'inflation prévus pour 2022, ont été ajustées en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, à La Haye, le prix du kilowattheure est passé de 0,05792 à 0,15980 euro en 2022. Les prévisions de dépenses en énergie ont donc été ajustées de façon à suivre l'évolution des prix ;

c) Les prévisions afférentes aux frais de voyage inscrites dans le projet de budget pour 2023, qui étaient fondées sur les frais de voyage de 2022 et les projections relatives à l'inflation pour 2023, ont été majorées de 9,3 % pour tenir compte de la hausse générale des tarifs des billets d'avion et de l'indemnité journalière de subsistance qui a été constatée en 2022 et qui était supérieure au taux d'inflation prévu et approuvé. Le taux d'inflation de 3,7 % prévu pour le dollar des États-Unis a ensuite été appliqué aux prévisions pour 2023.

24. En ce qui concerne la fluctuation des taux de change, on a retenu, en application de la section IX de la résolution 69/274 de l'Assemblée générale, un taux de change à terme pour l'actualisation des prévisions de dépenses à régler en euro et en shilling tanzanien. Le taux de change à terme a été déterminé en novembre 2022 sur la base de la moyenne des taux de change à terme mensuels prévus pour 2023.

25. Les fluctuations des taux de change entraînent une diminution nette des prévisions de dépenses de 1,7 million de dollars, qui tient à l'appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro (le taux retenu dans le projet de budget était de 0,883 et le taux actualisé s'établit à 0,949) et par rapport au shilling tanzanien (le taux retenu dans le projet de budget était de 2 309,98 et le taux actualisé s'établit à 2 332,56).

26. On trouvera dans le tableau 5 de plus amples informations sur l'effet global des fluctuations des taux de change et de l'inflation sur les prévisions de dépenses autres que les postes.

Tableau 5

Incidences de l'actualisation des prévisions de dépenses autres que les postes

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Monnaie</i>	<i>Utilisation de la monnaie en 2022 (pourcentage)</i>	<i>Prévisions (avant actualisation des coûts)</i>	<i>Inflation</i>	<i>Taux de change</i>	<i>Total de l'actualisation des coûts</i>
Dollar des États-Unis	60,5	35 878,7	3 373,7	–	3 373,7
Euro	34,8	20 626,4	2 853,4	(1 635,3)	1 218,1
Shilling tanzanien	4,7	2 787,3	116,2	(25,5)	90,7
Total	100,0	59 292,4	6 343,3	(1 660,8)	4 682,5

Note : Hors contributions du personnel.

Annexe

A. Taux d'inflation (indices des prix à la consommation), par lieu/zone

(En pourcentage)

Lieu/zone	Décembre 2021	Actualisation préliminaire des coûts (2022)		Novembre 2022		Coefficient d'ajustement
	Taux approuvé pour 2022	Taux estimé pour 2022	Taux estimé pour 2023	Taux estimé pour 2022	Taux estimé pour 2023	
Zone euro	1,4	5,2	2,3	8,3	6,0	1,132
République-Unie de Tanzanie	4,3	5,0	4,4	4,4	4,5	1,046
États-Unis d'Amérique	3,2	7,2	2,8	8,0	3,7	1,085

B. Taux de change des différentes monnaies utilisées par rapport au dollar des États-Unis

Monnaie	Taux approuvé pour 2022 (utilisé dans le projet de budget pour 2023)	Taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies en novembre 2022	Taux prévu pour 2023	Coefficient d'ajustement appliqué pour l'actualisation des coûts pour 2023 (pourcentage)
Dollar des États-Unis	1,0000	1,0000	1,0000	0,00
Euro	0,8830	0,9720	0,9490	(6,95)
Shilling tanzanien	2 309,98	2 309,98	2 332,56	(0,97)